

<p style="text-align: center;"><b>Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2024</b></p>
--

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 18 octobre 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michèle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE

Étaient excusés : M. Didier MÉZIL et Mme Maryvonne DELAGRANGE

Étaient absents : Mme Nathalie DEMELLIER et M. Joël COULAIS

Pouvoirs : Mme Maryvonne DELAGRANGE à M. AUGRIS Jacques  
M. Didier MÉZIL à M. Mickaël COLIN

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

M. Guillaume LANCEREAU a été élu secrétaire de séance.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 19 septembre 2024
2. Convention relative à l'éclairage extérieur des espaces sportifs et de loisirs avec SORÉGIES SAEML - Avenant n° 1
3. Convention de mécénat avec SORÉGIES SAEML concourant à la mise en valeur du patrimoine communal
4. Révision du montant de la participation employeur pour la prévoyance des agents municipaux
5. Repas ou colis gourmand de fin d'année aux aînés de la commune
6. Acquisition d'équipements divers pour la Salle Polyvalente Multisports et la Salle des Associations
7. Questions diverses

### 2024/1001 : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ Arrête le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.

Nombre de suffrages exprimés : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstentions : 0

**2024/1002 : CONVENTION RELATIVE À L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS AVEC SOREGIES SAEML - AVENANT N° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 qui énonce que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que par une convention relative à l'éclairage des espaces de loisirs et sportifs, la Commune a confié à SOREGIES la mission d'exécuter ou de faire exécuter pour son compte, les travaux de dépannage et/ou d'entretien du stade municipal de Savigné. Ladite convention prenait effet au 1er janvier 2021 pour une période initiale de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Néanmoins, SOREGIES travaille actuellement sur une nouvelle offre « éclairage des espaces loisirs et sportifs » qui sera commercialisée à compter du 1er janvier 2026.

Afin de couvrir l'année 2025, SOREGIES propose à la Commune un avenant à cette convention relative à l'éclairage du stade municipal en reprenant uniquement l'offre de base comprenant le remplacement des lampes, des condensateurs, des ballasts ou des amorces défectueux. Toute autre panne fera l'objet d'un devis au préalable. Les options complémentaires de l'article 2.2 ne seront donc pas maintenues :

- Option A : Visite annuelle d'entretien Option ;
- Option B : Option A + Diagnostic pour Homologation FFF ;
- Option C : Option B + Remplacement préventif

Pour rappel, la Commune a souscrit à l'option « A ».

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée délibérante à se prononcer sur cet avenant qui prendra fin au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ Approuve l'avenant n°1 de la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces sportifs et de loisirs pour l'année 2025.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention susmentionnée.

Nombre de suffrages exprimés : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstentions : 0

**2024/1003 : CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SOREGIES SAEML  
CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 qui énonce que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par le biais d'une convention de mécénat ayant pour objet la mise en valeur du patrimoine communal, SOREGIES propose à la Commune d'effectuer à titre gracieux les prestations nécessaires à la pose et dépose, sur candélabres ou supports béton, des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2024. L'opération comprend également la fourniture de décorations de Noël.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette convention de mécénat dont la contribution est valorisée par SOREGIES à hauteur de 2 518 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ Approuve la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine communal proposée par SOREGIES SAEML et ayant pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et dépose des motifs lumineux de Noël pour les fêtes de fin d'année 2024.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.

Nombre de suffrages exprimés : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstentions : 0

**2024/1004 : RÉVISION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION  
EMPLOYEUR POUR LA PRÉVOYANCE DES AGENTS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, l'employeur est tenu de verser une participation financière minimale fixée de ledit décret à hauteur de 7 euros par mois et par agent, quelle que soit leur quotité de travail, à compter du 1er janvier 2025.

Cette participation ne peut excéder le montant de la cotisation.

Cette participation financière sera versée aux agents qui adhèrent au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire d'abroger la délibération antérieure n° 2018/0908 du 28 septembre 2018, qui attribuait d'une participation mensuelle de dix euros à tout agent pouvant justifier de l'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à titre individuel.

Monsieur le Maire propose de réviser le montant de la participation employeur accordée et d'attribuer 17.50 € au lieu de 10 €, attribués depuis le 28 septembre 2018.

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial au sujet l'adhésion à la convention de participation prévoyance du Centre Départemental de Gestion de la Vienne :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ Décide d'accorder une participation financière aux agents qui adhéreront à la convention de participation prévoyance du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, d'un montant fixe de 17.50 € par mois et par agent, à compter du 1er janvier 2025.
- ↳ Décide d'abroger la délibération n° 2018/0908 du 28 septembre 2018, qui octroyait une participation financière d'un montant de 10 € par mois aux agents pouvant justifier de l'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à titre individuel.
- ↳ D'inscrire les crédits nécessaires aux budget.

Nombre de suffrages exprimés : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstentions : 0

### **2024/1005 : REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE AUX ÂÎNÉS DE LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 qui énonce que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que la Commune de Savigné offre un repas aux habitants de plus de 70 ans comme chaque fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ Décide d'offrir un repas aux personnes de 70 ans et plus qui habitent sur la Commune. Celui-ci se déroulera au sein de la Salle Polyvalente Multisports le 7 décembre 2024.
- ↳ Ce repas s'élèvera à 25 € par personne pour les conjoints de moins de 70 ans ainsi que pour tout accompagnant.
- ↳ Pour les aînés habitant sur la Commune et qui ne pourraient pas être présents au repas, un coffret gourmand leur sera offert.
- ↳ Une composition de fleurs accompagnée de chocolats sera offerte aux personnes de 70 ans et plus accueillies en foyer logement ou en maison de retraite et possédant une habitation sur la Commune.
- ↳ Tous les frais afférents à cette festivité seront imputés à l'article 623.

Nombre de suffrages exprimés : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstentions : 0

**2024/1006 : ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LA SALLE POLYVALENTE MULTISPORTS ET LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose l'acquisition de divers équipements pour la Salle Polyvalente Multisports, la Salle des Associations et l'école maternelle.

Monsieur le Maire présente trois devis pour des tables pliantes et leur chariot de transport :

- Devis PRODES dont le montant global, qui est de 2 169.00 € H.T. – 2 602.80 € T.T.C., se décompose comme suit :
  - 13 tables + 12 offertes pliantes blanches de dimension 122x76 cm avec un plateau de 6 cm pour un montant de 1 859.00 € H.T. – 2 230.80 € T.T.C. ;
  - Un chariot de transport avec une capacité de 20 tables pour un montant de 310.00 € H.T. – 372.00 € T.T.C..
- Devis PRODES dont le montant global, qui est de 2 488.00 € H.T. – 2 985.60 € T.T.C., se décompose comme suit :
  - 20 tables pliantes LIFETIME 122x76 cm avec plateau blanc de 6 cm pour un montant de 1 488.00 € H.T. – 1 785.60 € T.T.C. ;
  - 6 tables rondes PRO-INTENS d'un diamètre de 150 cm pour un montant de 690.00 € H.T. – 828.00 € T.T.C. ;
  - Un chariot de transport avec une capacité de 20 tables pour un montant de 310.00 € H.T. – 372.00 € T.T.C..
- Devis de R.I.C. Collectivités dont le montant est de 4 305.20 € H.T. auquel s'applique une remise de 350 € pour un montant global de 3 955.20 € H.T. – 4 746.24 € T.T.C., se décompose comme suit :
  - 20 tables pliantes de couleur (gris ; beige ou marron) de dimension 120x80 cm avec un plateau de 2.5 cm ;
  - 2 chariots de transport avec une capacité de 10 tables chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un nombre de 11 élus présents et 2 élus représentés, soit un nombre de 13 votants avec 12 voix pour et 1 voix contre :

- ↳ Approuve le devis PRODES d'un montant de 2 488.00 € H.T. – 2 985.60 € T.T.C. pour l'acquisition de 20 tables pliantes LIFETIME, 6 tables rondes PRO-INTENS et un chariot de transport d'une capacité de 20 tables.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire présente un devis pour un aspirateur traineau pour la Salle Polyvalente Multisports :

- Devis SARL ROLAND VAILLIER pour un aspirateur traineau avec sac MIELE COMPLETEC3PARQUETFLEX pour un montant de 308.25 € H.T. - 369.90 € T.T.C..

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur COLIN Mickaël se retire de la séance afin de ne pas prendre part au débat ni au vote de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un nombre de 10 élus présents et 1 élue représentée, soit un nombre de 11 votants avec 11 voix pour et 0 voix contre :

- ↳ Approuve le devis SARL ROLAND VAILLIER d'un montant de 308.25 € H.T. - 369.90 € T.T.C. pour un aspirateur traineau MIELE COMPLETEC3PARQUETFLEX.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire présente un devis pour une laveuse dont l'usage est destiné à l'école maternelle :

- Devis POLLET pour une laveuse SC351 à batterie + plateau pour un montant qui s'élève à 3 602.90 € H.T. - 4 323.48 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un nombre de 11 élus présents et 2 élus représentés, soit un nombre de 13 votants avec 13 voix pour et 0 voix contre :

- ↳ Approuve le devis POLLET d'un montant de 3 602.90 € H.T. - 4 323.48 € T.T.C. pour une laveuse SC351 à batterie + plateau.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire présente deux devis pour un aspirateur balai destiné à la Mairie :

- Devis POLLET pour un aspirateur balai, avec batterie fournie, pour un montant de 448.16 € H.T. - 537.79 € T.T.C.
- Devis SARL ROLAND VAILLIER pour un aspirateur balai ELECTROLUX EP81ABGF pour un montant de 249.92 € H.T. - 299.90 € T.T.C..

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur COLIN Mickaël se retire de la séance afin de ne pas prendre part au débat ni au vote de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un nombre de 10 élus présents et 1 élue représentée, soit un nombre de 11 votants avec 11 voix pour et 0 voix contre :

- ↳ Approuve le devis SARL ROLAND VAILLIER d'un montant de 249.92 € H.T. - 299.90 € T.T.C. pour un aspirateur de marque ELECTROLUX EP81ABGF.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire présente deux devis pour une vitrine et un chariot pour podium destinés à la Salle Polyvalente Multisports :

- Devis de PRODES avec une remise commerciale de 350.00 € dont le montant global, qui est de 310.00 € H.T. – 372.00 € T.T.C., se décompose comme suit :

- Un chariot pour podium pour un montant de 475.00 € H.T. avec une remise commerciale de 350 € soit 125.00 € H.T. – 150.00 € T.T.C. ;
- Une vitrine ultra plate pour un montant de 185.00 € H.T. – 222.00 € T.T.C. de format 9 A4 H 990 x 765 mm.

- Proposition de R.I.C. Collectivités avec deux variantes :

- Variante 1 pour un montant de 218.00 H.T. – 261.60 € T.T.C.:

Vitrine anodisée RAL 9006 de format 9 A4 simple battant ayant pour dimensions H 1050 x L 750 mm et une surface d'affichage H 953 x L 653 mm.

- Variante 2 pour un montant de 194.00 € H.T. – 232.80 € T.T.C.:

Vitrine anodisée couleur aluminium de format 9 A4 simple battant ayant pour dimensions H 990 x L 765 mm et une surface d'affichage H 911 x L 676 mm.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un nombre de 11 élus présents et 2 élus représentés, soit un nombre de 13 votants avec 13 voix pour et 0 voix contre :

↳ Approuve le devis PRODES avec une remise commerciale de 350 € d'un montant de 310.00 € H.T. – 372.00 € T.T.C. pour une vitrine ultra plate « Éco 100 » et un chariot pour podium.

↳ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire présente un devis pour l'acquisition d'une armoire mobile chaude :

- Devis SERVI HÔTEL pour une armoire mobile d'occasion TOURNUS ROLL'SERVICE 20 NIVEAUX GN1/1 d'un montant de 2 395.00 € H.T. – 2 874.00 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un nombre de 11 élus présents et 2 élus représentés, soit un nombre de 13 votants avec 13 voix pour et 0 voix contre :

↳ Approuve le devis SERVI HÔTEL pour une armoire mobile d'occasion TOURNUS ROLL'SERVICE 20 NIVEAUX GN1/1 d'un montant de 2 395.00 € H.T. – 2 874.00 € T.T.C..

↳ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

**2024/1007 : QUESTIONS DIVERSES**

A - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire pour les droits de préemption (renonciation de préemption) n° :

2024-018 : Société NOWAK IMMOBILIER - parcelles C 1116 et 1117 (Les Grands Pâtis)

2024-019 : CAILLAUD Éric - parcelles G 1664 et 1665 (2 Impasse de la Charente)

2024-020 : MERCK Nicolas- parcelle ZS 41 et 44 (Les Dessus de Périgné)

B - Devis d'ACTI'START : proposition pour l'engazonnement des allées principales du cimetière sur une surface de 1 100 m<sup>2</sup> pour un montant total de 4 950.00 € H.T..C - Présentation de la réforme relative à la prévoyance dans la fonction publique territoriale à partir du 1er janvier 2025.

C - Projet d'ombrières à la Salle Polyvalente Multisports : suite à la publicité de l'avis de manifestation spontanée et avant toute délibération éventuelle, Monsieur le Maire a demandé au référent local SOREGIES de se rendre directement sur les lieux du projet afin de délimiter précisément le positionnement des ombrières.

D - Pré-diagnostic de l'église : Monsieur JAFFRELOT du Cabinet JAMAIN s'est rendu le lundi 14 octobre dernier à l'église de Savigné afin d'effectuer un pré-contrôle technique à titre gracieux des fondations de cette dernière. Ce pré-diagnostic gratuit n'engage en rien la Commune de Savigné.

E - Courrier de Monsieur Dominique BOUTET, Président du BCC : demande l'organisation d'un tournoi de billard au sein de la Salle Polyvalente Multisports sur l'ensemble du week-end du 11 au 13 avril 2025 et qui rassemblerait de 250 à 300 joueurs.

Savigné, le 24 octobre 2024

Le Secrétaire,  
Guillaume LANCEREAU

Le Maire,  
Jacques AUGRIS